

N°	MOIS	ANNEE
09	FEVRIER	2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MR DE LA ROCHE, MME COURREGE, MME CLEMENCE, MME GIMENO, MME MURET

Était absente excusée : MME JONIEC a donné pouvoir à MME MURET,
MME SCHMIT a donné pouvoir à MME CHAVILLON
M BLONDEAU a donné pouvoir à M JONIEC

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	21 février 2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	21 février 2024

Objet : Approbation du rapport de la CLECT

Par délibération n°24-002 en date du 7 février 2024, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 24-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 07/02/2024

APPROUVE à l'unanimité 13 voix POUR le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

DIT que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON